

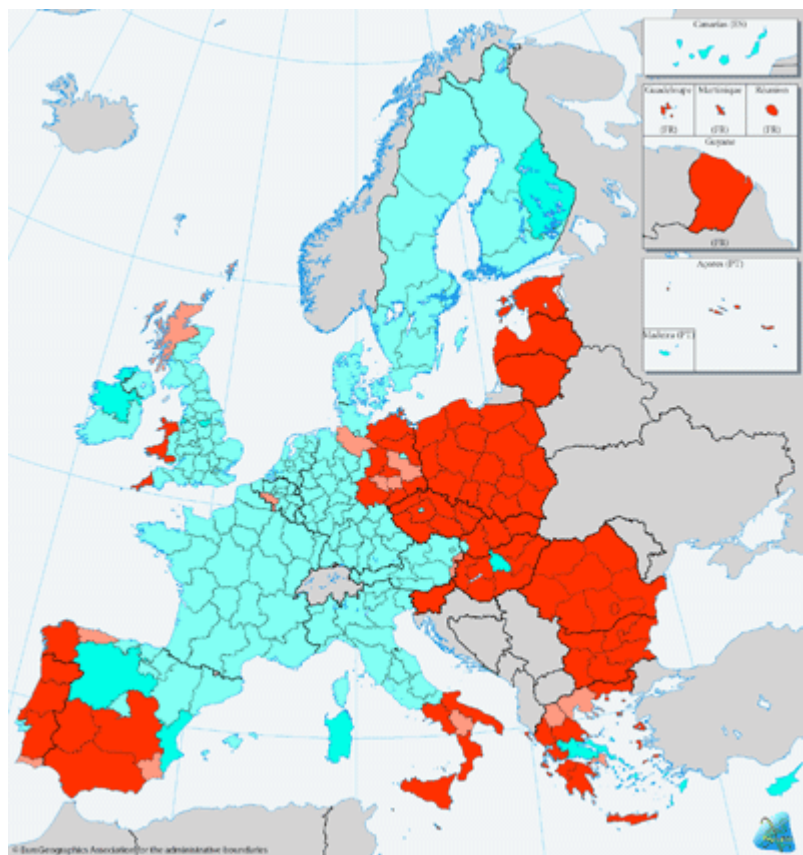
Pour la cohésion entre les Etats membres

Afin de renforcer la cohésion du territoire de l'Union, une nouvelle politique régionale (dite "de cohésion") est entrée en vigueur le 1er janvier 2007.

Programmée sur une période de 7 ans, elle concentre son action sur la promotion d'une croissance durable, de la compétitivité et de l'emploi afin de répondre à l'objectif de cohésion économique et sociale tel que défini par le traité de Rome.

De 2007 à 2013, cette politique de cohésion dispose de **347,41 milliards d'euros** soit **35,7% du budget total européen**.

Cette politique se décline en trois grands objectifs :



"L'objectif **CONVERGENCE**", qui a pour but d'améliorer les conditions de croissance et d'emploi des états et régions les moins développées. Il concerne principalement les nouveaux Etats membres et représente 81,53% du budget consacré à la politique de cohésion soit **283,24 milliards d'euros**.

"L'objectif **COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI**" concerne l'ensemble des Etats membres et vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions ainsi que l'emploi. L'ensemble du territoire français est concerné par cet objectif qui mobilise 15,95 % du budget de la politique de cohésion soit **55,41 milliards d'euros**.

"L'objectif **COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE**" est structuré autour des trois volets suivants :

- la coopération transfrontalière le long des frontières terrestres et maritimes;
 - la coopération transnationale sur des priorités stratégiques (recherche, société de l'information et environnement, etc)
 - et la coopération interrégionale permettant aux régions de continuer à coopérer en réseau à l'échelle européenne.
- 2,52 % du budget de la politique de cohésion lui est

dédié, soit **8,75 milliards d'euros**.



Au titre de la politique de cohésion, **la France est concernée par les trois objectifs** :

- L'objectif convergence, pour 3 milliards d'euros, est décliné dans les quatre départements d'Outre Mer : Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane.
- L'objectif compétitivité régionale et emploi, financé par le FEDER et le FSE pour 10 milliards d'euros, concerne les régions métropolitaines.
- L'objectif de coopération, pour 872 millions d'euros, est présent en France dans le cadre de programmes transnationaux, interrégionaux et transfrontaliers couvrant tout ou partie de l'Union européenne.

Au total et dans le cadre de ces trois objectifs, la France compte 36 programmes dits "opérationnels" : dont 1 programme FEDER par région, 4 programmes plurirégionaux (Massif central, Alpes, Loire et Rhône) et 1 programme national pour le FSE.

